



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 070-18 C

Objet : *RD - Approbation d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi -

Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoiz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 17

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Dupérier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 070-18 C

objet **RD - Approbation d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que l'établissement public à caractère industriel et commercial « Grand Chambéry Alpes Tourisme » s'est vu confier par Chambéry métropole - Cœur des Bauges les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de l'agglomération conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le Conseil communautaire du 26 octobre 2017 a approuvé le contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme qui décline notamment les missions confiées à Grand Chambéry Alpes Tourisme, et le montant de la subvention de fonctionnement pour trois ans de 2018 à 2020.

Afin de renforcer l'efficacité de la stratégie de développement touristique dont les moyens sont actuellement partagés entre la collectivité et Grand Chambéry Alpes Tourisme, une simplification de la gouvernance est mise en place depuis le 1^{er} avril 2018, par transfert du pilotage du développement touristique et événementiel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Grand Chambéry Alpes Tourisme avec les moyens y afférents.

Il est donc proposé de procéder à un ajustement du contrat d'objectifs et moyens par voie d'avenant consistant d'une part à préciser pour chacune des cinq missions/responsabilités initiales des actions prioritairement envisagées et des indicateurs de performances spécifiques, et d'autre part d'ajouter une sixième mission/responsabilité confiée à Grand Chambéry Alpes Tourisme consistant à assurer le pilotage du pôle Développement et Contrôle de gestion de la concession du parc événementiel du Phare.

Par ailleurs, les moyens alloués par voie de subvention de fonctionnement nécessitent d'être mis en cohérence avec cette extension de compétence, tout en tenant compte du maintien de la projection de réduction budgétaire de 3 % à partir de 2019.

- La subvention 2018 initialement prévue à 1 242 000 €, est définie à 1 371 506 € sur la base de neuf mois de transfert de charge et une correction de prorata.
- La subvention 2019 initialement prévue à 1 205 000 € est définie à 1 370 428 € sur la base d'une année pleine transférée, soit - 3% de 2018.
- La subvention 2020 initialement prévue à 1 169 000 € est définie à 1 329 315 €, soit -3 % de 2019.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-18,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'EPIC Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 070-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Avenant 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20885H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20885H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018